



Las Noticias de la República Democrática del Congo (RDC)

[2026-9-1/2026-9-15]

**Edición quincenal,
por Luc de l'Arbre**

Mardi 1^{er} septembre.

Rentrée scolaire : 16 % des élèves de la RDC attendus à Kinshasa. Plus de 3 millions d'enfants attendus sur les chemins de l'école à Kinshasa pour l'année scolaire 2026-2027. L'effectif attendu à Kinshasa représente près de 16 % du nombre total d'élèves des 26 provinces de la RDC. Pour le gouverneur, ces chiffres témoignent du poids démographique de la capitale et de l'importance des besoins auxquels la ville doit répondre dans le secteur de l'éducation. Le gouverneur estime que Kinshasa doit bénéficier d'une attention particulière et d'un accompagnement correspondant à l'ampleur de ses besoins éducatifs. **Rentrée scolaire timide à Bunia sur fond de craintes face à Ebola.** Dans plusieurs écoles de la place, le constat est similaire : des salles de classe totalement vides ou comptant à peine une dizaine d'élèves. Les parents se disent partagés entre le devoir d'assurer la scolarité de leurs enfants et la peur d'une contamination en milieu scolaire, d'autant que les kits de lavage des mains et de prise de température demeurent insuffisants au regard des effectifs attendus. Face à ces inquiétudes, les autorités scolaires se veulent rassurantes et affirment que les équipements de protection sont en cours de déploiement progressif. Pour ce lancement des cours, les deux premières heures ont été intégralement consacrées à la sensibilisation. Les responsables éducatifs ont dispensé aux élèves et aux parents accompagnateurs des conseils pratiques sur les gestes barrières à observer à l'école comme au foyer. La baisse de fréquentation est particulièrement marquée au niveau de l'enseignement maternel.

Une commission mixte enquête sur des soupçons de pollution environnementale par TFM au Lualaba, dans quatre villages concernés par des allégations de pollution environnementale. La commission, composée notamment de représentants des ministères provinciaux des Mines, de l'Environnement, de la Santé, des Affaires foncières et de l'Agriculture, ainsi que d'autres services provinciaux, a échangé avec les responsables de l'entreprise Tenke Fungurume Mining (TFM) et les communautés concernées. Des échantillons d'eau et de sol ont été prélevés par des experts du gouvernement et de l'entreprise. Les installations de TFM mises en cause ont également été visitées. La plateforme des organisations de la société civile indique attendre les résultats des analyses avant de se prononcer sur cette affaire.

Renvoi de 14 inculpés en procès dans l'affaire des passeports biométriques de Semlex. Fabriqués par la société belge Semlex, ces passeports biométriques de la RDC, inaugurés en 2015, faisaient partie des plus chers au monde : 185 dollars, soit 160 euros. La justice belge a décidé ce 1^{er} septembre 2026 de renvoyer quatorze inculpés devant un tribunal correctionnel. Le directeur de l'entreprise Semlex, Albert Karaziwan, et un ancien conseiller financier de Joseph Kabila, Emmanuel Adrupiako, sont les seuls inculpés dont les noms sont publiés pour l'instant. Les autres sont des cadres de Semlex, des intermédiaires financiers et des proches du régime congolais de l'époque. Leurs identités complètes restent



protégées par le secret de l'instruction et la présomption d'innocence jusqu'à l'ouverture des audiences publiques. « C'est une première où une société, ici en l'occurrence belge, est renvoyée avec son dirigeant et des collaborateurs devant le tribunal correctionnel », Pour l'avocat, l'affaire dépasse le seul cas de Semlex : « Et là, c'est vraiment un signal extrêmement fort au niveau de la lutte contre la corruption transnationale où, finalement, des entreprises ici occidentales commettent des faits de corruption dans des pays africains, ici en l'occurrence au Congo. » L'enquête a commencé en janvier 2017 après l'arrestation, à l'aéroport bruxellois de Zaventem, d'un intermédiaire dans le contrat des passeports qui transportait 400 000 dollars en liquide. C'est à partir de là que sont nés les soupçons de corruption et de commissions versées par l'entreprise à des responsables congolais haut placés. Au total, 60 millions de dollars, soit environ 51 millions d'euros, auraient été détournés. (RFI)

La FBCP exige une preuve de vie du pasteur Daniel Ngoy Mulunda. Le président de la Fondation Bill Clinton pour la paix, exige la transparence de la part des autorités : « Nous demandons simplement la vérité. Si le pasteur Daniel Ngoy Mulunda est vivant, qu'on nous donne la preuve de vie. S'il est décédé, que les autorités nous le disent officiellement et que sa famille soit informée. Nous exigeons également que tous les détenus puissent bénéficier de leurs droits conformément à la Constitution et aux lois de la République. » La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) assure que le dossier fait l'objet d'un suivi particulier et appelle au respect de la dignité humaine. « Nous demandons la justice pour le pasteur Daniel Ngoy Mulunda, partout où il se trouve, qu'il soit déféré devant son juge naturel. Dans les OPJ, ils ne sont pas au-dessus de la loi. L'article 18 donne la procédure d'arrestation et l'article 12 de la Constitution prévoit que tous les Congolais sont égaux devant la loi. » En mars dernier, la Fondation Bill Clinton pour la paix avait dénoncé la détention « arbitraire » du pasteur Daniel Ngoy Mulunda, ancien président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), chef de la Nouvelle église méthodiste et figure politique congolaise. Cette ONG rappelait que la situation de Ngoy Mulunda demeurait entourée d'incertitudes depuis son arrestation à Lusaka en Zambie le 8 décembre 2024, suivie de son extradition en RDC.

Le Gouvernement recourt à la CADECO pour la paie des fonctionnaires à l'intérieur de la RDC. A travers la signature de ce protocole d'accord, le Gouvernement congolais entend mettre officiellement fin au calvaire des agents et fonctionnaires de l'État affectés dans le Congo profond. Le Gouvernement entend s'appuyer sur la Cadeco qui dispose de 85 % de taux d'implantation à travers les 145 territoires et les 25 provinces de la RDC pour relever le défi de la "paie de proximité". Ce protocole prévoit en effet un guichet de proximité qui se déplace vers les bénéficiaires dans les zones non couvertes par le système bancaire classique. Cette réforme, selon les deux parties, corrige les graves carences de la politique de bancarisation de la dernière décennie, qui obligeait les ruraux à de longs et coûteux déplacements pour percevoir leurs salaires.

Mercredi 2 septembre.

Tshisekedi et Herzog veulent renforcer la coopération dans la sécurité, l'agriculture et les technologies. Selon la Présidence congolaise, Félix Tshisekedi et Isaac Herzog ont confirmé leur volonté de développer un partenariat « mutuellement avantageux » entre la RDC et Israël. Les deux chefs d'État ont notamment identifié l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'eau, la santé, les technologies et l'innovation, la sécurité, la formation ainsi que l'investissement comme des domaines susceptibles de renforcer leur coopération. « Notre ambition est de bâtir avec Israël un partenariat moderne, pragmatique et mutuellement bénéfique, qui ne se mesure pas seulement aux accords que nous signons, mais à leur mise en œuvre et aux résultats qu'ils produisent pour nos deux peuples », a souligné Félix Tshisekedi. Avant sa rencontre avec Isaac Herzog, Félix Tshisekedi s'était entretenu avec le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. Les discussions ont porté notamment sur la sécurité, la défense, l'agriculture, les infrastructures, l'énergie et les hautes technologies, selon la Présidence.

Un projet anti-érosion de 1,5 million USD ravive l'espoir au Camp Munganga à Kinshasa. Les travaux de construction d'un collecteur d'eau sont en cours au Camp Munganga, dans la commune de Ngaliema, à Kinshasa, pour lutter contre l'érosion qui affecte cette partie de la capitale depuis quelques mois. Financé par le gouvernement congolais à hauteur de près de 1,5 million de dollars américains, le chantier est exécuté par l'Office des voiries et drainage (OVD). Les habitants du Camp Munganga saluent le lancement de ce chantier, tout en appelant à une accélération des travaux. Ils souhaitent également la construction ou l'asphaltage d'une route afin de faciliter la circulation et de désenclaver le quartier. Les riverains demandent par ailleurs la réparation des conduites d'eau endommagées dans la zone. Selon eux, les fuites d'eau contribuent à fragiliser les sols et à aggraver les problèmes d'érosion.



Au moins 43 morts en une semaine dans des attaques attribuées aux ADF à Mambasa (Société civile). Au total, 15 villages auraient été attaqués durant cette période. Le bilan provisoire fait également état de 53 maisons incendiées et du pillage de biens appartenant à la population. Ces attaques ont provoqué le déplacement de nombreuses familles. Dans les localités affectées par les attaques, la rentrée scolaire n'a pas pu avoir lieu. Des parents, des enseignants et des élèves ont fui les violences, contraignant plusieurs établissements à rester fermés, déplore la société civile.

Sauvons la RDC rappelle ses quatre conditions préalables pour un dialogue national et martèle : « s'il s'obstine à imposer sa volonté, il se tiendra avec lui ou sans lui ». Dans une réaction au ton particulièrement ferme, le mouvement Sauvons la RDC de Joseph Kabila, conteste la démarche annoncée par le président Félix Tshisekedi et estime que les conditions nécessaires à un véritable processus de dialogue ne sont pas réunies. Pour ce mouvement sociopolitique proche de l'opposition, né à Nairobi, au Kenya, les évêques de la CENCO et de l'ECC ne doivent pas être réduits à un rôle symbolique dans le processus. Leur participation, doit être indépendante et assortie d'un véritable pouvoir de médiation et de facilitation. Pour Sauvons la RDC, contrairement au rôle que Tshisekedi semble vouloir leur assigner, ces deux confessions religieuses doivent jouer un rôle de premier plan dans cette démarche. « Leur implication doit être indépendante, effective et pleine. La CENCO et l'ECC doivent assumer une véritable mission de médiation et de facilitation, de nature à garantir l'équilibre du processus, la confiance entre les parties et la crédibilité du dialogue », dit le mouvement dans une déclaration le lundi 31 août.

Sauvons la RDC rappelle et tient pour incontournables les sept conditions d'un dialogue crédible, inclusif et efficace, telles qu'énoncées dans sa déclaration du 1er août dernier. Ces conditions sont les suivantes : une médiation neutre, indépendante et impartiale ; une participation réellement inclusive, sans exclusion politique arbitraire ; un cadre neutre et sécurisé, garantissant à chaque participant sa liberté, sa sécurité et son intégrité ; des termes de référence, un calendrier et un ordre du jour définis de manière consensuelle par les parties ; le respect absolu de la Constitution, notamment de ses dispositions intangibles, ainsi que de l'échéance constitutionnelle de 2028 ; une véritable décrispation politique et judiciaire, préalable indispensable à la restauration de la confiance et enfin, un mécanisme indépendant et contraignant de garantie, de suivi et de mise en œuvre effective des engagements et résolutions issus du dialogue. Le mouvement dit constater qu'aucune des sept conditions rappelées ci-dessus, n'a été satisfaite dans l'adresse du Chef de l'Etat. Dans ces conditions, note le mouvement, l'annonce solennelle d'un « dialogue national » constitue, pour Sauvons la RDC, un non-événement politique. Pour ce mouvement, il doit s'agir d'un dialogue qui ne soit ni celui d'un camp ni celui d'un homme, mais celui de la Nation tout entière, libre de regarder ses fractures en face et de rechercher, dans la responsabilité et le compromis, les voies d'une sortie durable de la crise. Le Dialogue devra être inclusif et représentatif et aboutir à l'adoption d'un Pacte national pour la paix, la cohésion et la refondation de l'État. (Actualité.CD)

Le projet « Bomoyi ya mama na muana » lancé à Mbuji-Mayi pour réduire la mortalité maternelle et néonatale. Selon le coordonnateur du Conseil national de la couverture santé universelle, le projet prévoit la réhabilitation des maternités, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et la dotation des structures de santé en équipements médicaux. Il comprend également la formation continue des prestataires en soins obstétricaux et néonataux d'urgence et en soins humanisés, ainsi que la prise en charge médicale et chirurgicale des fistules obstétricales. Le programme prévoit par ailleurs des campagnes de sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive, la planification familiale et la prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles. La digitalisation de la gestion sanitaire et du suivi des patientes constitue le 5^{ème} axe du projet.

Jeudi 3 septembre.

20 nouveaux cas d'Ebola portent le cumul à 875 au Nord-Kivu, avec un taux de létalité de 70 %. Parmi les personnes touchées, 86 sont guéries, 159 cas restent actifs et 21 autres sont déplacées ou en fuite. Au total, 15 des 34 zones de santé du Nord-Kivu sont affectées par l'épidémie. Les équipes de la riposte assurent par ailleurs le suivi de plus de 7 400 contacts sur les 8 300 recensés, soit un taux de suivi de 90 %. La surveillance des personnes ayant été en contact avec des cas constitue l'un des principaux volets de la réponse à l'épidémie, alors que le nombre de cas confirmés continue d'augmenter dans plusieurs zones de santé de la province. **Ebola en RDC : l'épidémie passe la barre des 3 000 morts.** L'épidémie, qui a été officiellement déclarée mi-mai, continue sa progression dans l'est du pays, avec 60 zones de santé touchées dans six provinces.

L'Ituri reste l'épicentre de l'épidémie, avec 28 des 36 zones de santé touchées, et le taux de létalité reste élevé, avec plus de 48 %. Et pourtant, il existe des signes encourageants : « Depuis deux ou trois semaines, on voit un ralentissement et une dizaine de centres de santé qui n'ont pas eu de cas depuis près de 21 jours C'est le cas d'Adja et de plusieurs autres centres



de santé », tels que Kambala, Logo et Mahagi en Ituri ; Goma, Lubero au Nord-Kivu ; ou Lubunga dans la Tshopo. Le Sud-Kivu, qui ne compte qu'une seule zone de santé touchée, n'a enregistré aucun nouveau cas en 92 jours.

Le gouverneur de la Tshopo ordonne l'arrêt des tracasseries militaires aux barrières routières. Le gouverneur de la Tshopo, reconnaît cependant, la nécessité de maintenir certains points de contrôle dans la province et l'érection parfois spontanée de ces barrages, notamment dans les zones proches des territoires affectés par des attaques armées. Ces barrières doivent permettre aux forces de sécurité de contrôler les mouvements et de prévenir d'éventuelles infiltrations de groupes armés. Le gouverneur rappelle toutefois que ces opérations doivent rester limitées aux missions de contrôle sécuritaire et ne peuvent servir de prétexte au rançonnement des usagers.

La restauration de rue répond aux besoins des travailleurs, mais pose des enjeux d'hygiène à Kinshasa. À l'heure du déjeuner, les étals se multiplient dans plusieurs quartiers de la capitale. Riz, haricots, légumes, viande ou poisson sont proposés aux passants. Pour certains travailleurs, cette offre constitue une solution pratique, notamment lorsqu'ils ne peuvent pas rentrer chez eux pour déjeuner. Le prix et la proximité figurent ainsi parmi les principaux arguments en faveur de ces repas. Pour les vendeurs, cette activité représente également une importante source de revenus. Cependant, la vente de repas dans la rue peut présenter des risques lorsque certaines règles d'hygiène ne sont pas respectées. L'exposition des aliments à la poussière, leur mauvaise conservation ou l'utilisation d'une eau non potable peuvent favoriser leur contamination.

Plus de 924 000 enfants attendus pour la vaccination contre la polio à Kisangani. Cette opération de 3 jours couvre 23 zones de santé et mobilise plus de 1 200 relais communautaires et vaccinateurs. L'exécutif provincial entend faire de la Tshopo un territoire exempt de poliomyélite. Pour atteindre cet objectif, une mobilisation communautaire est organisée sur l'ensemble de la province. Déployée dans un contexte de vigilance face à l'épidémie d'Ebola, l'opération s'accompagne de consignes strictes sur le respect des gestes barrières. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), impliquée dans cette campagne, rassure les familles et les invite à ouvrir leurs portes aux agents de santé. Outre la poliomyélite, cette campagne offre également un rattrapage vaccinal en administrant des doses contre la rougeole et la rubéole aux enfants identifiés dans le besoin.

Reprise du trafic du train urbain de Kinshasa ce 3 septembre au soir, conformément à l'annonce faite par la direction de l'Office national des transports (Onatra). Ce train n'avait pas circulé dans la matinée. Selon l'Onatra, il avait déraillé mercredi soir, sur le trajet du retour vers Masina à la Tshangu. Un incident qui ravive les inquiétudes quant à l'état vétuste des infrastructures ferroviaires dont dispose l'entreprise publique.

La RDC annonce le transfert de son ambassade en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem. Cette annonce de transfert intervient après une rencontre, le 1^{er} septembre à Jérusalem, entre le président congolais Félix Tshisekedi et le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. Les deux parties ont également convenu de l'ouverture d'une ambassade résidente d'Israël à Kinshasa, capitale de la RDC. Aucun calendrier précis n'a été évoqué pour le transfert de l'ambassade congolaise à Jérusalem, en provenance de Tel-Aviv. Israël a annexé la partie est de Jérusalem en 1967, à l'issue de la guerre israélo-arabe. Depuis, la quasi-totalité des pays ont leur ambassade à Tel-Aviv, car l'annexion de Jérusalem n'est pas reconnue par les Nations unies. Ils ne sont qu'une poignée à avoir décidé, au cours des dernières années, de déménager à Jérusalem. Pour les Israéliens, la reconnaissance de Jérusalem comme capitale représente un enjeu diplomatique majeur. (RFI)

Franç congolais : Nicolas Kazadi salue la stabilisation, mais reconnaît le choc d'une appréciation « trop brutale ». Interrogé sur l'appréciation du franc congolais, présentée par le gouvernement comme un signe de stabilité macroéconomique retrouvée mais critiquée par plusieurs économistes comme artificielle, Nicolas Kazadi distingue clairement deux éléments dans son analyse. D'un côté, il salue sans réserve la stabilisation durable de la monnaie obtenue par la Banque centrale du Congo, avec un taux de change aujourd'hui autour de 2 300 FC pour un dollar, un résultat, selon lui, longtemps recherché et qui mérite d'être félicité. De l'autre, il reconnaît que l'appréciation a été « trop forte et trop brutale », qualifiant ce mouvement de choc économique dont le pays subit encore les conséquences, tout en estimant qu'il finira par se résorber avec le temps.

Vendredi 4 septembre.

Ebola en RDC : la CENCO appelle à une mobilisation accrue. La Cenco déplore de nombreux obstacles qui obstruent la lutte contre l'épidémie : insuffisance d'équipements dans les établissements de santé, ruptures répétées de stocks, absence



du matériel de protection a certains sites, démotivation du personnel de santé liée à une prise en charge financière et logistique insuffisante, actes de violence visant des agents sanitaires. « L'épiscopat déplore ainsi la circulation de fausses informations, de renseignements incomplets et de messages trompeurs autour de la maladie. Certaines croyances attribuant Ebola à la sorcellerie ou à un mauvais sort contribueraient à éloigner des malades des structures de soins », poursuit le document. Pour la Cenco, la réponse à Ebola ne peut, cependant, pas reposer uniquement sur les moyens médicaux. L'adhésion des populations aux mesures de prévention demeure déterminante.

Traque des sociétés minières illicites au Sud-Kivu. Depuis le 31 août, une commission ad hoc est mise en place pour vérifier la conformité des entreprises opérant à Mwenga, Fizi, Uvira, Baraka et Shabunda. Les opérateurs miniers concernés sont conviés à des séances d'audition. Ces sessions portent sur la vérification des documents et de leur conformité, en présence des députés nationaux élus du Sud-Kivu. Les opérateurs doivent présenter les éléments attestant de leur régularité, à savoir : documents juridiques, titres miniers, obligations fiscales, exigences environnementales et sociales et les preuves de traçabilité des minerais. Le ministère des Mines précise qu'à l'issue des vérifications, un rapport établira la situation de chaque opérateur. Ce rapport permettra ensuite de prendre les mesures appropriées, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Des chefs coutumiers s'engagent à abolir des pratiques jugées avilissantes pour les femmes au Kasai-Central. Dans certaines communautés du Kasai, une femme reconnue coupable d'adultère pouvait être condamnée à payer une amende et à marcher nue en public. Ces pratiques pouvaient être particulièrement traumatisantes pour les survivantes de violences sexuelles. Entre 2016 et 2017, pendant les conflits armés de Kamuina Nsapu, des centaines de femmes ont été victimes de violences sexuelles dans le Grand Kasai. Plus de 700 cas de viol auraient notamment été enregistrés dans la province du Kasai-Central, selon des autorités coutumières locales. Le chef Kalala ka Tshishimbi explique que les autorités coutumières ont été sollicitées pour faciliter notamment le retour de certaines survivantes au sein de leurs familles. Outre les sanctions liées à l'adultère, les autorités coutumières s'engagent également à bannir les mariages précoces, le sororat et le lévirat. Le sororat consiste, dans certaines traditions, à imposer à un homme d'épouser la sœur de son épouse décédée. Le lévirat, lui, peut imposer à une veuve d'épouser le frère de son défunt mari.

Le SYECO réclame la délocalisation de l'Institut Camp Molayi, situé près de la prison centrale à Matadi. Le syndicat estime que cette proximité expose les élèves et le personnel enseignant à des risques sécuritaires, notamment en cas d'incident ou d'évasion de détenus. Il appelle ainsi les autorités à déplacer l'école vers un site jugé plus sécurisé.

Est de la RDC : dans les pays voisins, une tournée onusienne pour affermir la vérification du cessez-le-feu. Le premier résultat mis en avant par l'ONU est politique : à Bujumbura, Kampala et Kigali, le chef de la Monusco et l'envoyé spécial de l'ONU pour les Grands Lacs, Huang Xia, ont rappelé aux autorités régionales les engagements pris dans le processus de Doha et de Washington. Le deuxième enjeu est opérationnel. Le mécanisme élargi de vérification, placé sous l'égide de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), dispose désormais d'un secrétariat et commence à se déployer. Une première mission de vérification a également été menée le 24 août à Minembwe, avec l'appui logistique de la Monusco. Mais ce déploiement ne signifie pas que le cessez-le-feu est respecté. Des combats continuent d'être signalés. La Monusco cherche ainsi à consolider les premiers acquis : soutenir les vérifications, accompagner le désarmement des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) – groupe armé composé à l'origine d'anciens génocidaires rwandais – prévu dans le processus de Washington, et relier davantage les dispositifs de Doha et de Washington. Son rôle est cependant un rôle d'appui : sans arrêt des combats ni coopération effective des parties, le mécanisme pourra constater les violations, mais ne pourra pas imposer le cessez-le-feu, précise un diplomate. (RFI)

Plus de 650 000 déplacés et sinistrés ont besoin d'aide humanitaire au Maniema. Le point focal du relais humanitaire souligne que plusieurs personnes expriment des besoins d'assistance. Les organisations humanitaires font toutefois face à des difficultés qui limitent leurs interventions, notamment l'état très mauvais des routes, la présence de barrières payantes et la réduction des financements. Les acteurs humanitaires demandent notamment aux autorités de faciliter leur accès aux zones d'intervention et de supprimer les barrières qui entravent l'acheminement de l'aide. Face aux catastrophes naturelles qui affectent régulièrement certaines populations, les autorités provinciales reconnaissent la nécessité de l'accompagnement des organisations humanitaires. Les acteurs humanitaires réaffirment leur volonté de poursuivre leurs interventions auprès des populations vulnérables et appellent notamment les autorités à améliorer les conditions d'accès aux bénéficiaires.

Samedi 5 septembre.



Les habitants de Rwampara, ancien épicode d'Ebola, deviennent acteurs de la lutte contre l'épidémie. Après avoir perdu de nombreux proches, plusieurs familles participent désormais activement à la sensibilisation communautaire et au respect des mesures de prévention. Au début de la flambée, la résistance d'une partie de la population avait favorisé la propagation du virus, avec jusqu'à dix décès quotidiens enregistrés dans la communauté et à l'hôpital de Rwampara. Certaines familles ont perdu deux, cinq, voire sept proches. Grâce aux campagnes de sensibilisation menées par les équipes de riposte et les autorités locales, la population a progressivement changé d'attitude. Selon le chef du groupement Tsere, aucun nouveau cas n'a été enregistré ces dernières semaines. Les habitants respectent désormais les mesures barrières et participent eux-mêmes aux activités de sensibilisation dans les villages voisins. Malgré ces avancées, des zones comme Nizi, Lopa, Iga, Miala, Soleniama et Mungamba, dans les territoires d'Irumu et de Djugu, restent marquées par une résistance communautaire qui complique encore la riposte.

Au moins 45 professionnels de santé morts d'Ebola depuis le début de l'épidémie. Selon le bilan disponible au 26 août, 158 contaminations avaient été recensées parmi les personnels de santé, soit près de trois personnes infectées sur dix décédées. Dans plusieurs structures sanitaires, les mesures de protection restent insuffisantes. Les professionnels concernés ne sont pas seulement les médecins et les infirmiers. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) inclut également les sages-femmes, les laborantins, les aides-soignants, les agents communautaires, les personnels d'entretien ou encore les chauffeurs travaillant dans les structures sanitaires. Le premier risque apparaît dans les établissements ordinaires, où des patients peuvent être pris en charge avant que leur infection ne soit détectée. Contrairement aux centres spécialisés contre Ebola, ces structures disposent parfois de protocoles moins établis et d'un accès plus limité aux équipements de protection. La vaccination ne permet pas encore de lever toutes les incertitudes. Le vaccin Ervebo est homologué contre une autre espèce du virus Ebola, mais son efficacité contre le virus Bundibugyo n'est pas démontrée chez l'être humain. L'OMS recommande donc que son utilisation se fasse dans le cadre de protocoles de recherche, en priorité auprès des soignants et des personnels de première ligne, sans abandonner les autres mesures de protection. (RFI)

Salon africain de la bande dessinée à Kinshasa. La 7^e édition du Salon africain de la bande dessinée et de l'autre musique (SABDAM) se tiendra du 11 au 13 septembre 2026 à l'Académie des Beaux-arts de Kinshasa. Le thème retenu pour cette édition c'est « Bomoyi, kaka se bomoyi » (La vie, rien que la vie). Plusieurs délégations internationales sont annoncées à cette 7^e édition. Elles viendront notamment de Belgique, du Mexique, de Colombie, d'Asie et du Canada. Une forte délégation du Sénégal, pays invité d'honneur, est également attendue. Le Gabon et la République centrafricaine figurent aussi parmi les pays annoncés. Cette participation internationale permettra de mettre en avant la place de Kinshasa dans le domaine de la bande dessinée en Afrique. Le programme prévoit également des activités consacrées à la jeunesse, avec notamment des projections de films historiques, des jeux, des formations et diverses autres activités culturelles. Le Salon africain de la bande dessinée et de l'autre musique entend ainsi réunir, durant trois jours, artistes, professionnels de la culture, jeunes et délégations étrangères autour de la bande dessinée, de la musique, de la lecture et du patrimoine artistique congolais.

Kasaï-Oriental : près de 48 % des filles mariées avant 18 ans. Le ministre provincial de la Santé rappelle que derrière chaque mariage précoce se profile souvent une grossesse précoce, avec des risques élevés de complications et de décès maternels. « Une fille sur deux, risque de voir son enfance interrompue trop tôt, sa scolarité compromise et son avenir affecté ». Les mariages précoces sont identifiés comme une question de santé publique, mais aussi d'éducation, de protection des droits et de développement. Le ministre souligne que la lutte contre la mortalité maternelle passe nécessairement par une action contre les mariages et grossesses précoces.

Télécoms : Helios Towers RDC franchit le cap des 3 000 sites en 15 ans. La cérémonie marquant cette étape a été accompagnée de l'inauguration d'un nouveau site dans le quartier de la commune de la N'Sele. Ce site s'inscrit dans le cadre des infrastructures construites le long de la Rocade de Kinshasa, un axe stratégique pour le développement territorial de la capitale. « Chaque appel, message, paiement mobile ou service numérique repose sur une infrastructure physique devant être construite, alimentée, sécurisée et entretenue », a rappelé le directeur général de Helios Towers RDC. Les sites de Helios Towers RDC permettent aujourd'hui à plus de 40 millions de Congolais d'accéder aux réseaux mobiles. Pour le ministre des PTT, cette avancée est porteuse de transformation : « 3 000 sites sont des portes ouvertes vers le savoir, l'éducation, les services financiers numériques, la santé, les partenariats et de nouvelles opportunités, notamment pour les jeunes ».

Goma : Sous pression, les médias travaillent dans la peur et l'autocensure



La radiotélévision Nyiragongo Musisimuke, la RTNM, était l'unique radio de Munigi, à moins de dix km de Goma. Sa reconversion en bureaux des services de renseignements, mais surtout en lieu de détention, inquiète aussi les professionnels des médias. Sous couvert d'anonymat, un journaliste, qui affirme avoir été victime de mauvais traitements dans la zone que contrôle la rébellion, décrit un climat de travail particulièrement difficile pour les médias : "Nous sommes dans la peur la plus totale et dans l'inquiétude parce que, finalement, ce ne sont pas tous les sujets qu'on peut aborder. On ne peut pas aborder ouvertement des sujets d'enquête, on ne peut pas aborder des sujets d'impunité, on ne peut pas aborder des sujets de violation grave des droits de l'Homme à tout moment. Voilà la situation : la peur, la résignation, l'autocensure." (**Deutsche Welle**)

Dimanche 6 septembre.

Après incendie lors d'un mariage à Kinshasa, Jacquemain Shabani ordonne un contrôle systématique des salles de fêtes et autres lieux accueillant des manifestations publiques ». Les gouverneurs de province ont ainsi reçu ordre de fermer immédiatement de tout établissement ne répondant pas aux normes de sécurité. Pour la ville de Kinshasa particulièrement, le rapport de ce contrôle est attendu endéans 15 jours, « au regard des conséquences de la récente catastrophe ». Cette mesure fait suite au drame survenu dans la nuit du 4 au samedi 5 septembre 2026 à Kinshasa : un incendie mortel s'est déclaré en pleine fête de mariage dans une salle des fêtes située à proximité du Musée national de la RDC, dans la commune de Lingwala. Le bilan provisoire fait état de 22 morts et de nombreux blessés, pris en charge en urgence dans des structures sanitaires. La salle de fête a été complètement calcinée, avec d'importants dégâts matériels.

Environ 700 maisons consumées en une semaine à Bukavu. Le cas le plus récent s'est produit dans la nuit de samedi à dimanche 6 septembre 2026 sur l'avenue Mulengeza, au quartier Panzi dans la commune d'Ibanda. Selon des témoins, au moins 70 maisons ont été ravagées par les flammes. Aucune perte en vies humaines n'a été enregistrée. Le président du Parlement citoyen des jeunes pour la démocratie et la bonne gouvernance, estime que ce fléau des incendies doit être pris au sérieux, au regard des conséquences humanitaires engendrées. Ces incendies interviennent quelques jours seulement après la rentrée scolaire 2026-2027. « Les enfants viennent de perdre tout ! Les parents ont vu disparaître tous leurs investissements, et ils n'ont plus aucun espoir d'une intervention ». Au total, 2 831 maisons qui ont pris feu sur l'ensemble du territoire du Sud-Kivu depuis février 2025, révèle cette structure sur la base de ses décomptes.

Une loi ouvre la voie à la création d'une Bourse de Kinshasa, le marché reste à construire. La loi relative aux marchés boursiers en RDC est publiée au Journal officiel le 2 septembre 2026. Les entreprises pourront vendre une partie de leur capital sous forme d'actions, ou emprunter à moyen et à long terme en émettant des obligations. Elles disposeront ainsi d'une autre source de financement, en complément du crédit bancaire. Pour les Congolais, la réforme doit permettre d'investir leur épargne dans les entreprises cotées et d'en devenir actionnaires. Le gouvernement vise les grandes sociétés, mais aussi les PME et les start-ups. Il présente les entreprises minières comme des cibles prioritaires. Mais la Bourse n'est pas encore ouverte. **Trois étapes restent à franchir.** D'abord, organiser le marché : créer le comité chargé de son opérationnalisation, valider la feuille de route et installer l'Autorité de régulation. Ensuite, il faudra fixer les règles : élaborer le règlement général et agréer la Kinshasa Stock Exchange. Enfin, il sera nécessaire de construire les outils : désigner le dépositaire central des titres et les banques de règlement, puis installer la plateforme numérique de cotation. Les incitations fiscales prévues pour les entreprises cotées doivent également être appliquées. Il faudra surtout convaincre les premières sociétés d'entrer en Bourse. Les premières cotations et transactions sont annoncées entre juin et décembre 2027. (RFI)

I« Le changement de mentalité est le premier chantier de ce pays », les trois priorités de Nicolas Kazadi pour l'économie congolaise. L'ancien ministre des Finances place en tête des priorités le désenclavement du pays, reprenant l'adage selon lequel « la route du développement commence par le développement de la route ». Il pointe un retard considérable sur le plan ferroviaire, rappelant qu'à l'indépendance, le pays disposait de plus de 5 000 km de voies ferrées, dont seuls un millier restent aujourd'hui fonctionnels, à un rythme qu'il évalue à peine à 10% de leur capacité initiale. Il salue à ce titre la signature récente de la concession du corridor de Lobito, qu'il qualifie de « fait historique » après soixante années de stagnation, voire de dégradation, du réseau ferroviaire congolais, tout en appelant à accélérer le mouvement en sortant des « sentiers battus » sur le plan de la gouvernance et du financement. Deuxième priorité selon lui : l'énergie, où il reconnaît un retard important sur le mégaprojet Inga, appelant à accélérer non seulement la production, mais aussi le transport et la distribution de l'électricité. Il révèle à ce sujet que près de 40% de l'énergie produite et gérée par la SNEL serait perdue, en raison de câbles défectueux entre les stations et les foyers ainsi que du piratage du réseau. Il associe à cet



enjeu énergétique celui de l'accès à l'eau, indispensable selon lui au développement industriel du pays. Au-delà de ces enjeux d'infrastructures, Nicolas Kazadi insiste sur la nécessité de mieux prendre en charge la ressource humaine congolaise, non seulement à travers la formation, mais aussi à travers un changement de mentalité qu'il considère, de son propre point de vue, comme le chantier prioritaire et fondateur de l'ensemble du développement du pays. (**Actualité.CD**)

Festival international des danses Bosangani : la 6ème édition axée sur les richesses et valeurs de la RDC. L'ouverture officielle du festival ainsi que la conférence de presse sont prévues à l'ambassade de Suisse. Le programme comprend notamment des masterclass et des ateliers à l'École belge, des battles de danse hip-hop au Décathlon, des concerts, des spectacles et des performances extérieures. Des conférences vidéo réunissant des chorégraphes internationaux sont également annoncées. « Nous allons recevoir des artistes du Mozambique, d'Afrique du Sud et de Brazzaville. C'est important pour nous d'avoir ces échanges, parce que cela permet aux artistes de se rencontrer, de partager leurs expériences et d'apprendre les uns des autres ». La question de la formation des jeunes artistes figure également parmi les priorités de la promotrice du festival international des danses Bosangani. « Pour moi, la formation est très importante. Il faut transmettre le savoir aux jeunes artistes. Nous devons leur donner les outils qui leur permettent de créer et de développer leur propre identité artistique ». Nous voulons aussi intégrer les comédiens dans le travail, parce que la présence scénique est très importante.

Lundi 7 septembre.

Vendeurs ambulants, un métier en plein essor à Kinshasa. Les vendeurs ambulants font désormais partie du paysage urbain de Kinshasa. Présents sur les principales avenues de la capitale du lever au coucher du soleil, ils commercialisent divers produits pour subvenir à leurs besoins. Au-delà de son aspect économique, cette activité est perçue par certains observateurs comme un moyen de lutte contre le chômage, la mendicité et certains actes de délinquance. Certains utilisent des messages publicitaires préenregistrés diffusés à l'aide d'un mégaphone. D'autres préfèrent attirer l'attention de la clientèle en criant directement le nom de leurs produits. Ces commerçants ambulants ne disposent d'aucun point de vente fixe. Ils vont de maison en maison, fréquentent les bars et parcourent les principales artères de la capitale, bravant parfois une circulation routière particulièrement dense, y compris sur les avenues les plus fréquentées. Ils expliquent que ces petites activités commerciales constituent leur principale source de revenus. Pour certains, elles permettent de subvenir aux besoins de leurs familles, notamment en prenant en charge les frais de scolarité des enfants. Pour d'autres, elles représentent une alternative à l'oisiveté et les préservent des comportements déviants tels que le vol ou la mendicité.

Treize ans après le décret officiel, Luebo attend toujours l'application de son statut de ville accordé en 2013. Selon la Nouvelle société civile congolaise (NSCC) le décret n°13/021 du 13 juin 2013 avait élevé Luebo, ancien chef-lieu du district du Kasai, au rang de ville. Le texte prévoyait également la création de trois communes : Luebo, Kasenga et Bipatu. Mais, plus d'une décennie après, cette décision n'aurait toujours pas été mise en œuvre sur le terrain. « C'est une injustice administrative et une violation de l'État de droit ». Pour la structure citoyenne l'application du statut accordé à Luebo ne devrait pas être considérée comme une faveur, mais comme une question liée au respect des actes de l'État, à la décentralisation et au développement de cette entité du Kasai.

Choléra à Kasongo : le bilan s'alourdit à 8 décès et 48 cas suspects. « La zone de santé rurale de Kasongo n'a rien, elle est débordée. Il faut des intrants pour qu'on puisse sauver des vies », alerte Lamolamo Radjabo. Il demande au gouvernement provincial, au gouvernement central et aux partenaires d'appuyer davantage les structures sanitaires de Kasongo et plaide également pour une intensification de la sensibilisation auprès des communautés afin de limiter la propagation de la maladie.

Effondrement du pont Kabakuli : le Parlement des jeunes de Butembo craint l'enclavement de plusieurs quartiers. L'effondrement du pont intervient alors que les travaux d'asphaltage du boulevard Nyamwisi, entre l'aérodrome de Rughenda et le centre-ville, sont en cours. Le pont Kabakuli constituait jusque-là une importante voie de déviation pour la circulation. Les usagers doivent désormais passer par Londo, une déviation qui présente des difficultés en période de fortes pluies. L'organisation appelle les autorités locales et provinciales à engager rapidement les travaux de réhabilitation afin de rétablir la circulation, notamment pendant la poursuite des travaux sur le boulevard Nyamwisi.

Incendie du Petit Collège Saint-Pierre de Kinshasa. Plusieurs locaux administratifs ainsi que des salles de classe du complexe scolaire du Petit Collège Saint-Pierre sont partis en fumée ce 7 septembre à Kinshasa. Selon des témoins, l'incendie a consumé des archives scolaires, du mobilier (bancs, tables, armoires) ainsi que des équipements pédagogiques.



Aucune perte en vie humaine ni blessé grave n'ont été enregistrés lors du sinistre. Selon les premiers éléments recueillis sur place, un court-circuit électrique survenu après le rétablissement du courant serait à l'origine du feu.

L'ONU réfléchit à des missions de paix plus ciblées : quelles pistes pour la Monusco ? Le mandat actuel de la Monusco en République démocratique du Congo arrive à échéance le 20 décembre prochain. Le Conseil de sécurité devra décider s'il le renouvelle, s'il en modifie les priorités ou s'il prépare une nouvelle étape du retrait de la mission. Cette discussion intervient au moment où le secrétaire général de l'ONU propose de revoir le fonctionnement général des opérations de paix. Dans un rapport, António Guterres recommande des mandats plus ciblés, adaptés aux réalités du terrain, mais aussi aux moyens réellement disponibles. Ce rapport ne propose pas un nouveau mandat pour la Monusco. Mais il pose deux questions qui pourraient peser sur les discussions de décembre. **Première question : quelles missions faut-il préserver ?** António Guterres recommande de concentrer les opérations de paix sur leurs fonctions politiques et sécuritaires essentielles : protéger les civils, soutenir le dialogue et vérifier l'application des accords. En RDC, la Monusco s'inscrit ces dernières semaines déjà dans cette logique. Elle apporte notamment un soutien logistique à une première mission chargée de vérifier le cessez-le-feu entre Kinshasa et l'AFC/M23. **Deuxième question : jusqu'où les Casques bleus peuvent-ils aller ?** Ils peuvent recourir à la force pour protéger les civils et défendre leur mandat. Mais une opération de paix n'est pas conçue pour mener durablement une guerre ni pour imposer une solution politique. Cette limite est particulièrement sensible en RDC. En raison de ses interventions aux côtés de l'armée congolaise, la Monusco a déjà été accusée par l'AFC/M23 d'avoir rejoint la coalition militaire de Kinshasa. Le mouvement l'a présentée comme une force belligérante, et même comme une force vaincue. Le coût humain est également important. Depuis la création de la Monusco en 2010, 311 membres de son personnel sont morts, toutes causes confondues. En décembre, le Conseil de sécurité devra donc trancher trois questions très concrètes : quelles missions conserver, quels moyens engager et à quel rythme poursuivre le désengagement de la Monusco. (RFI)

Mardi 8 août.

Nouvelles vagues des déplacés après des combats M23-FARDC à Masisi et Walikale. Les combats se sont intensifiés dimanche dans les villages de Kibundi, Mwima et leurs environs, à la limite entre les territoires de Masisi et Walikale. L'AFC-M23 aurait attaqué des positions tenues par les FARDC et les Wazalendo dans cette entité. Les affrontements ont contraint les habitants d'au moins huit villages à fuir. **Un calme précaire.** Dans la partie nord-est du territoire de Walikale, des notables locaux rapportent des bombardements attribués à l'AFC-M23 autour de Mindjendje, à une dizaine de km de Pinga. Ces attaques auraient entraîné un repli des forces gouvernementales vers Mpeti. Si une accalmie a été observée lundi, plusieurs acteurs locaux décrivent une situation toujours fragile. Ils redoutent une nouvelle intensification des combats, avec de lourdes conséquences pour les populations civiles ainsi que pour le fragile processus de cessez-le-feu dans la région.

Royaume-Uni : les visas à traitement accéléré désormais disponibles en RDC. Les demandeurs de visa britannique en RDC peuvent désormais accéder aux services de traitement accéléré « Priority Visa » et « Super Priority Visa ». L'information a été rendue publique le 7 septembre 2026 sur les réseaux sociaux X et Facebook de l'ambassade du Royaume-Uni en RDC. Ces options payantes permettent d'obtenir une décision dans des délais plus courts que la procédure standard. Cependant, les documents publiés par l'ambassade sur ses réseaux sociaux ne précisent toutefois pas les tarifs appliqués à ces deux services de traitement accéléré. Une décision en cinq jours ouvrables pour le Priority Visa. Le « Super Priority Visa » (SPV) : les demandeurs ayant choisi cette option doivent recevoir une décision « au plus tard à la fin du jour ouvrable suivant ».

Dialogue national : Martin Fayulu s'interroge sur les négociations avec l'AFC/M23 à Doha et leur exclusion du dialogue à Kinshasa. Le leader de la coalition d'opposition Lamuka, conteste le format annoncé par le pouvoir. Selon lui, les consultations provinciales ne sauraient se substituer à un véritable dialogue national. Le leader de l'opposition réclame un « véritable dialogue national inclusif et souverain », consacré notamment aux causes de la crise sécuritaire et institutionnelle que traverse le pays. L'ancien candidat à la présidentielle s'interroge surtout sur la différence de traitement entre les négociations menées avec l'AFC/M23 à l'extérieur du pays et la position du pouvoir concernant la participation de ce mouvement au dialogue national. « Pourquoi négocier avec l'AFC/M23 à Doha, mais refuser de parler avec eux à Kinshasa » ? S'est-il interrogé. Sur le plan sécuritaire, Martin Fayulu défend notamment une réorganisation des Forces armées de la RDC (FARDC), le rétablissement de l'autorité de l'État dans les territoires occupés et le retour de l'administration civile. Il affirme que sa position vise à favoriser la réconciliation et la cohésion nationales. Le dialogue annoncé par le chef de l'État reste ainsi au centre des divergences entre le pouvoir et une partie de l'opposition.



Le gouverneur de l'Ituri promet de créer les conditions propices au retour des déplacés à Mambasa. Le gouverneur de l'Ituri a effectué le 7 septembre sa première visite de terrain dans le territoire de Mambasa, à environ 165 km de Bunia. Cette descente intervient alors que le territoire fait face depuis plusieurs mois à des attaques attribuées aux rebelles des ADF : plus de 300 personnes ont été tuées depuis le début de l'année et plus de 45 000 ménages ont été contraints de fuir leurs villages. Plusieurs habitants ont également abandonné leurs champs et leurs activités minières en raison de l'insécurité. Au cours de sa visite, le gouverneur a promis de travailler à la restauration de l'autorité de l'État et au renforcement de la cohésion sociale. Il a également assuré vouloir créer les conditions permettant aux habitants déplacés de regagner leurs villages et leurs champs.

Un avion de Cargo Transair rate son décollage à l'aéroport de N'djili/Kinshasa. Il a terminé sa course au bout de la piste, coincé et retenu par le sable, selon des sources proches de la Régie des voies aériennes (RVA). Il n'y a pas de dégâts humains. Cependant, le trafic a été perturbé ; car certaines compagnies aériennes, comme Air-France, ont annulé leurs vols. En effet, jusque dans la soirée, l'appareil accidenté n'avait pas encore été dégagé du bout de la piste.

Est de la RDC : à Bukavu, l'incendie d'un marché rappelle la récurrence de ces catastrophes. Accolé au marché, des bâtiments du quartier de Nyamugo ont également été ravagés par l'incendie. Le président du Parlement citoyen pour la démocratie et la bonne gouvernance en RDC, affirme : « Sur une période d'une année, nous avons monitoré 57 personnes mortes dans les incendies dont 13 enfants, 2 831 maisons parties en fumée, plus de 4 000 ménages estimés à plus de 18 000 personnes en train de vivre dans des églises, dans des écoles et dans des familles d'accueil, parce qu'elles ont perdu leurs maisons... » La société civile n'exclut pas que certains incendies soient d'origine criminelle. Mais elle rappelle que ces incendies sont souvent dus à l'imprudence humaine et aux raccordements frauduleux au courant électrique. (RFI)

Mercredi 9 septembre.

SOS des commerçants victimes d'incendie à Bukavu. Les ménages touchés appellent l'État à intervenir en leur faveur, un cri d'alarme relayé par la société civile. Sur le lieu du drame, ce qui était autrefois un espace animé, rythmé par les allers-retours des vendeurs et des acheteurs, ressemble désormais à une zone désertée. Les commerçants, plongés dans la précarité, sont désespérés. Toutes leurs marchandises ont été calcinées, certaines même volées pendant l'opération de secours.

Pour la cheffe du quartier Nyamugo, Claudine Mulengwa, la situation est difficile à vivre.

Ebola en RDC : le bilan actualisé s'élève à 3 175 morts sur 6 600 cas confirmés, en quinze semaines en RDC. Cette épidémie est causée par la souche Bundibugyo, pour laquelle il n'existe à ce jour ni vaccin ni traitement spécifique homologué. Au 5 septembre, les autorités sanitaires ont enregistré 82 nouveaux cas, dont 32 décès communautaires. La province de l'Ituri concentre à elle seule 49 nouveaux cas, contre 31 au Nord-Kivu. L'Ituri demeure l'épicentre de la maladie, avec 80,6 % des cas confirmés recensés à l'échelle nationale. Malgré l'ampleur de la crise sanitaire, 1 548 patients ont été déclarés guéris. Avec près d'un cas confirmé sur deux se soldant par un décès, la progression de l'épidémie continue de mettre à rude épreuve le dispositif national de riposte, en particulier dans les provinces les plus touchées. **Africa CDC salue une aide britannique de 106 millions USD.** Cette annonce fait suite à une rencontre bilatérale tenue la semaine dernière à Addis-Abeba entre le directeur général des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC) et la ministre britannique chargée du Développement. Selon Africa CDC, cet appui doit notamment contribuer au financement des opérations de terrain en RDC et en Ouganda afin de limiter la transmission du virus.

Sud-Kivu : le gouvernement provincial et la société civile dénoncent les exactions de l'AFC/ M23 à Kaniola, dans le territoire de Walungu. Des témoignages recueillis sur place font état de violences sexuelles commises contre des femmes, notamment à domicile ou dans les champs, des viols qu'ils présentent comme un moyen de terroriser les communautés. Des cas présumés d'enrôlement forcé de civils sont également rapportés. La société civile dénonce des arrestations et des représailles visant des femmes, sur la base de soupçons de collaboration avec les Wazalendo ou de liens familiaux avec des jeunes ayant quitté la zone. L'exécutif provincial appelle à l'arrêt des persécutions et demande que les démarches nécessaires soient entreprises afin que les personnes responsables de ces actes soient traduites en justice.

Alphabétisation : 23 millions de Congolais ne savent ni lire ni écrire, selon le Gouvernement, soit un taux de près de 20 %. Cette situation est notamment liée à la persistance des conflits armés, aux crises épidémiques et aux chocs climatiques, qui provoquent des déplacements massifs de populations. « Arrachées de leur cadre de vie habituel, les personnes déplacées



internes et les réfugiés subissent des conditions d'existence particulièrement précaires qui compromettent durablement leur accès à l'éducation. » Pour répondre à cette situation, le gouvernement indique avoir engagé plusieurs actions avec les acteurs du secteur qui portent sur le renforcement des programmes de rattrapage scolaire et d'alphabétisation.

RDC : les civils victimes des violations des droits humains. Depuis lundi, se tient à Genève, la 63e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Des organisations de défense des droits humains jugent très préoccupante la situation des droits de l'homme en RDC, aussi bien dans l'est du pays, sous contrôle partiel de l'AFC/M23, que dans l'ouest, administré par les autorités congolaises. "Il y a les Nations unies qui continuent à documenter ces violations des droits de l'homme... Sur le territoire administré par le gouvernement, il y a des personnes qui sont aujourd'hui en détention, dans les prisons officielles ou dans les cachots clandestins sans qu'on ne sache ce qu'on leur reproche. Les membres des institutions qui sont à la base de ces violations des droits de l'homme sont difficilement poursuivis", explique le président de l'association africaine de défense des droits de l'homme. L'organisation ne cesse de dénoncer l'impunité. Pour la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), les violations extrêmes des droits humains sont principalement imputables à l'AFC/M23. "Nous déplorons les violations extrêmes des droits de l'homme et atteintes au droit à la vie dans la zone sous occupation par les rebelles du M23. Ce sont pratiquement des violations qui touchent au noyau dur des droits de l'homme", insiste le président de la CNDH. Au-delà des débats de Genève, les défenseurs des droits humains en RDC réclament avant tout des actions. Pour eux, l'enjeu reste celui de la justice : documenter les violations, identifier les auteurs et mettre fin à l'impunité. **(Deutsche Welle)**

Lancement à Kinshasa de la formation des opérateurs cartographes pour le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-2). Cette étape est jugée déterminante pour la préparation de la cartographie censitaire, qui permettra d'identifier et de localiser les villes, quartiers, villages, axes routiers et principales infrastructures, puis de délimiter les aires de dénombrement. Une opération attendue depuis 42 ans, après le premier recensement organisé en 1984. Le Gouvernement souligne que le RGPH-2 est une opération essentielle pour doter la RDC de données fiables, indispensables à une planification du développement plus efficace, inclusive et adaptée aux besoins réels de la population.

RDC : des enseignants du secteur public dénoncent l'insuffisance de leurs salaires, face au coût de la vie. Une situation qui affecte leur quotidien et celui de leurs familles. Pour les enseignants, une revalorisation salariale demeure essentielle afin de leur permettre d'exercer leur métier dans des conditions plus dignes et de répondre aux besoins de leurs familles. Ils insistent sur l'importance de reconnaître leur rôle dans la formation des générations futures.

En RDC, la guerre prive près d'un demi-million d'enfants d'école. 491 578 précisément selon un rapport du Cluster éducation, mécanisme de coordination humanitaire de l'éducation en RDC, piloté par l'Unicef et l'ONG Save the Children. Autant d'élèves qui ne peuvent plus suivre normalement les cours parce que leur établissement ne fonctionne plus. Dans près d'un cas sur deux, la fermeture est directement liée à l'insécurité ou aux affrontements répétés. Sur dix autres incidents, environ deux concernent des écoles occupées et deux des établissements détruits. D'autres bâtiments scolaires sont attaqués ou utilisés pour abriter des déplacés. **(RFI)**

Jeudi 10 septembre.

Aimé Boji plaide pour un partenariat Afrique-Europe axé sur la paix et le développement. Le président de l'Assemblée nationale de la RDC, s'exprimait 9 septembre, à Bruxelles lors d'une conférence internationale consacrée aux relations Afrique-Europe, organisée à par la Plateforme d'études Afrique-Europe de KU Leuven et le Centre d'études de l'innovation et de la gouvernance de l'Université de Pretoria. Dans son intervention, il a insisté sur le lien entre paix, coopération et développement. Selon lui, l'instabilité dans la région des Grands Lacs constitue un obstacle aux investissements et aux échanges entre l'Afrique et l'Europe. Il a également appelé l'Union européenne à accorder davantage d'attention à la situation sécuritaire dans l'est de la RDC, notamment en raison des intérêts européens dans les ressources naturelles et les enjeux environnementaux de la région. Abordant la situation sécuritaire dans l'est de la RDC, Aimé Boji Sangara a de nouveau accusé le Rwanda d'être à l'origine de l'instabilité qui affecte cette partie du pays. Il a affirmé que le Rwanda « agresse la RDC depuis plus de 30 années pour aller exploiter illégalement ses ressources ». Pour lui, la pacification de l'Est de la RDC doit constituer un préalable à l'intensification des échanges et de la coopération entre l'Afrique et l'Europe.

Une première phase de réparations de 120 millions USD lancée en faveur des victimes des exactions de l'Ouganda. Cette 1^{er} phase concerne 4 provinces : Tshopo, Ituri, Bas-Uélé et Haut-Uélé. Chacune bénéficiera de 30 millions USD pour



financer des projets d'intérêt général au profit des communautés affectées. Les fonds décaissés sont gérés par le Fonds spécial de réparation aux victimes des activités illicites de l'Ouganda (FRIVAO). Ils permettront de concrétiser des projets d'intérêt général, destinés à restaurer les infrastructures, dans les domaines de la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable et du développement socio-économique. Ces fonds serviront aussi à financer le soutien aux projets communautaires visant à honorer la mémoire des victimes et à renforcer la cohésion sociale. Concernant les indemnités individuelles, le ministère d'État à la Justice et Garde des Sceaux, précise qu'elles feront l'objet d'une seconde phase, laquelle débutera dès la finalisation de l'audit et de la validation des listes des victimes ayant droit. Cette opération s'inscrit dans l'exécution de l'arrêt rendu le 9 février 2022 par la Cour internationale de Justice (CIJ). La juridiction avait fixé à 325 millions USD le montant des réparations dues par l'Ouganda à la RDC pour les dommages causés lors de ses interventions militaires entre 1998 et 2003. Selon le ministère de la Justice, 260 millions de dollars ont déjà été versés par l'Ouganda à l'État congolais.

Malgré le cessez-le-feu, la guerre continue dans l'est. Au Sud-Kivu, les combats se poursuivent dans les territoires de Walungu et de Fizi. "Ces combats ont entraîné une intensification des frappes aériennes de drones, causant des pertes en vies humaines, d'importants dégâts matériels et une crise humanitaire aiguë marquée par le déplacement massif des populations". Même situation dans la province du Nord-Kivu. Le climat reste tendu dans les territoires de Masisi et de Walikale. Plusieurs villages ont été affectés par les affrontements qui ont opposé, le week-end dernier, les rebelles de l'AFC/M23 à l'armée congolaise. La société civile déplore le non-respect du cessez-le-feu. Ce mardi, les rebelles de l'AFC/M23 ont été délogés de certaines de leurs positions dans le Masisi, après de violents affrontements avec les miliciens Wazalendo. Les drones armés jouent par ailleurs un rôle croissant dans les combats. Acled, une organisation spécialisée dans la collecte et l'analyse des données sur les conflits, a recensé, depuis le début de l'année, 207 frappes de drones en RDC. Plus de la moitié de ces frappes ont été menées par les Fardc et 53 par les ADF et le M23". **(Deutsche Welle)**

Incendie de Bukavu : le bilan provisoire s'alourdit à 29 morts. Les réactions continuent de se multiplier à Bukavu, ville sous contrôle de l'AFC-M23, après la mort de 29 enfants survenue le 10 septembre sur l'avenue Kasheke. Ce bilan encore provisoire émane des sources hospitalières. Le drame s'est produit lors d'une bousculade d'élèves dans les écoles primaires Furaha et Ujamaa pendant un incendie. Les corps d'une vingtaine d'élèves sont gardés à la morgue de l'Hôpital général de Bukavu et d'autres aux Cliniques universitaires. D'autres élèves, victimes d'asphyxie, sont pris en charge dans plusieurs hôpitaux de la région. Le feu serait parti d'une maison d'habitation avant de se propager aux complexes scolaires primaires Furaha et Ujamaa. Près d'une cinquantaine de maisons auraient également été réduites en cendres, selon des notables locaux.

Tandis que le gouvernement provincial dénonce une gestion défailante des incendies dans la région, plusieurs acteurs de la société civile évoquent un manque d'anticipation collective et appellent au respect des normes d'urbanisme et d'habitat. Ce drame met en évidence les limites de l'action publique en matière de prévention. Le rôle de l'État ne doit pas se limiter à intervenir après les catastrophes, mais consiste surtout à faire respecter les règles établies et à veiller à leur application.

Entre 5 000 et 5 800 décès par suicide recensés chaque année en RDC, selon le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il appelle à faire de la prévention du suicide une responsabilité collective. Il a également indiqué que le suicide constitue actuellement la troisième cause de décès chez les jeunes en RDC. Les experts réunis à Kinshasa ont relevé plusieurs facteurs pouvant être associés au suicide, notamment les troubles mentaux, les violences, les conflits armés, les déplacements de populations, les pertes, la pauvreté, la consommation de substances psychoactives, l'isolement social et les discriminations. Face à cette situation, le ministère de la Santé publique affirme mobiliser ses services compétents : parmi les actions annoncées figurent l'intégration de la santé mentale dans les soins de santé primaires, le renforcement des capacités des prestataires de santé et des acteurs communautaires, ainsi que l'amélioration des systèmes de notification et de surveillance. Le gouvernement entend également renforcer la lutte contre la stigmatisation liée aux troubles mentaux.

Vendredi 11 septembre.

La Cour des comptes épingle des « projets fictifs » de reboisement et la gestion du Fonds forestier national. Entre 2021 et 2024, plus d'1,3 million USD ont été attribués à des projets représentant environ 750 hectares à reboiser. Mais les auditeurs sont allés confronter les réalisations déclarées à la réalité du terrain. La Cour affirme que des hectares déclarés « reboisés » dans les rapports officiels ne le sont pas sur le terrain. Premier cas documenté : une ONG qui a bénéficié de près de 230 000 dollars. Les contrôleurs vérifient plusieurs sites du projet dans le Haut-Katanga, notamment dans les environs de Lubumbashi. Sur l'un d'eux, un site de la Regideso, 24 hectares devaient accueillir une plantation intensive. Mais selon la Cour, les espaces concernés sont restés à l'état de friches ou de savanes naturelles. Deuxième cas : une fondation qui a reçu 90 000 dollars pour reboiser 50 hectares au village Kilambo, dans le territoire de Kipushi. Sur place, les auditeurs disent



n'avoir trouvé qu'une pépinière d'environ 19 000 jeunes plants d'arbres fruitiers. Faute d'avoir été repiqués à temps et protégés contre les intempéries, ces plants ont été abandonnés. Dans ses recommandations, la Cour demande finalement de dresser une liste noire des ONG et structures impliquées dans ce qu'elle qualifie de « projets fictifs » et d'exiger le remboursement intégral des sommes indûment perçues. Où est parti l'argent ? Il y a aussi la question de l'utilisation des ressources financières du Fonds forestier national (FFN). Entre 2021 et 2025, ses charges cumulées atteignent un peu plus de 40 millions USD. Sur cette enveloppe, seulement 12% ont été consacrés au financement des projets de reboisement. (RFI)

Plus de 2 000 sinistrés passent leur première nuit à la belle étoile après les incendies à Bukavu. Les sinistrés sont issus de plus de 500 maisons touchées par les flammes. Privées d'abri et de produits de première nécessité, ces familles font face à d'importants besoins humanitaires. « Plus de deux mille personnes se trouvent encore à l'extérieur à l'heure où nous parlons. Parmi elles, de nombreux enfants et des personnes âgées figurent dans ce nombre. Les besoins prioritaires concernent notamment les couvertures et les produits de première nécessité. Le notable plaide également pour la mise à disposition d'abris, même temporaires, afin de permettre aux familles de passer la nuit dans des conditions plus dignes.

Les cours se poursuivent dans les écoles touchées par Ebola en Ituri. Les élèves ont repris, le chemin de l'école ce 10 septembre dans les établissements de l'Ituri où des cas de maladie à virus Ebola ont été enregistrés. Dans ces établissements, les autorités scolaires ont renforcé les mesures de prévention et d'hygiène, tandis que les équipes de riposte poursuivent l'identification et le suivi des personnes ayant été en contact avec les cas confirmés. Pour l'Association nationale des parents d'élèves du Congo (ANAPECO/Ituri), le maintien des activités scolaires facilite notamment l'identification et le suivi des cas contacts, afin de contribuer à interrompre la chaîne de transmission.

Le Professeur Auguste Mampuya met en garde contre un retour à la dictature si l'article 220 tombe. La possibilité de faire sauter la limitation du nombre de mandats présidentiels, a-t-il averti, ramènerait le pays en arrière au regard de toute son histoire constitutionnelle, rappelant que le premier acquis des démocrates congolais, obtenu dès la Conférence nationale souveraine, portait précisément sur ce point. Auteur de l'article 220, le professeur Mampuya a tenu à en clarifier la portée exacte, promettant de le « démystifier ». Selon lui, l'article ne contient rien de nouveau : il rassemble, dans une disposition unique, des principes déjà consacrés ailleurs dans le texte constitutionnel. Il a notamment précisé que l'interdiction d'un troisième mandat présidentiel ne figure pas dans l'article 220 lui-même, mais dans les articles fixant la durée du mandat présidentiel à cinq ans, renouvelable une seule fois. L'article 220, a-t-il expliqué, ne fait que rassembler des acquis déjà consacrés par d'autres dispositions constitutionnelles : la limitation du nombre de mandats, l'indépendance du pouvoir judiciaire, ainsi que le nombre et l'autonomie des provinces. Son objet, selon lui, est de préserver l'esprit démocratique du texte, un esprit qui, a-t-il insisté, trouve son fondement non pas dans cette seule clause, mais dans l'histoire du pays et dans l'ensemble des dispositions constitutionnelles qu'elle vient simplement rassembler et sanctuariser. (Actualité.CD)

Goma : quatre incendies causent d'importants dégâts matériels en 48 heures. Ces différents sinistres ont causé d'importants dégâts matériels, y compris plus 50 maisons détruites. Les causes sont diversifiées, indiquent les cadres de base, citant notamment les courts-circuits électriques.

Fin d'un colloque à Kinshasa sur la prévention du suicide, crise silencieuse peu évoquée. Le suicide constitue une crise silencieuse, encore insuffisamment mise en lumière. On parle de milliers de morts chaque année. Selon l'OMS, la RDC se hisse au troisième rang africain en nombre de cas. Guerres à l'Est, précarité, violences et traumatismes du quotidien : les causes s'accumulent, face à l'absence d'une véritable stratégie nationale de prévention et de prise en charge. Dans un pays où la souffrance psychique reste encore trop souvent occultée, l'Association Stop au suicide en RDC plaide pour la mise en place d'une ligne d'écoute nationale anonyme et gratuite. L'objectif est d'offrir une présence bienveillante et orienter les personnes en détresse, notamment les jeunes. Pour faire évoluer les mentalités, la prévention s'appuie également sur des voix influentes. Le chanteur Félix Wazekwa a ainsi accepté de briser un tabou personnel en témoignant de la tentative de suicide à laquelle il a assisté dans son enfance, celle de son propre père. Un récit rare qui vise à faire comprendre qu'exprimer son désespoir ou tendre la main aux proches vulnérables peut sauver des vies. Les spécialistes de santé, rappellent l'urgence de prendre en charge le stress post-traumatique, le harcèlement et les maladies mentales chroniques. (RFI)

Samedi 12 septembre.



L'armée congolaise met en garde contre les campagnes de dénigrement des officiers supérieurs. Le porte-parole des Fardc a déploré les publications sur YouTube, Facebook, TikTok et autres plateformes qui louent certains généraux tout en incriminant d'autres. Ces contenus alimentent de fausses rivalités, fragilisent la cohésion et menacent directement le moral des troupes. L'État-major général invite les internautes à vérifier la fiabilité des sources avant tout partage et à s'abstenir de participer à des campagnes manichéennes opposant arbitrairement des officiers. Les Fardc rappellent que l'évaluation des mérites et responsabilités des cadres relève exclusivement des autorités militaires habilitées, et non des opinions diffusées sur le web. Il a mis en garde contre la diffusion de propos diffamatoires, d'accusations infondées ou de montages trompeurs.

Université de Kisangani : 1 600 étudiants sans abri après l'incendie de l'intendance universitaire. Les pertes matérielles sont considérables et l'origine du sinistre reste inconnue. Les étudiants évoquent des biens disparus : argent, télévisions, ordinateurs, téléphones, ainsi que des documents académiques essentiels. Des enquêtes sont en cours pour déterminer l'origine du sinistre. Les étudiants sinistrés demandent une assistance urgente pour retrouver un logement et poursuivre leurs études.

Marché du carbone en RDC : la société civile demande à Félix Tshsekedi de suspendre la signature de l'ordonnance-loi et de renvoyer ce texte au Parlement pour un examen approfondi et un débat transparent. Les organisations ne s'opposent pas à l'établissement d'un cadre juridique régissant le marché du carbone. Elles souhaitent toutefois que ce cadre garantisse les intérêts de la RDC et des communautés concernées. Les organisations expriment plusieurs inquiétudes concernant le projet adopté par le Conseil des ministres. Elles dénoncent notamment l'absence de consultations préalables, inclusives et transparentes avec les communautés locales, les peuples autochtones, la société civile, les services publics et le secteur privé. Le partage des revenus issus du marché du carbone constitue également un point de préoccupation. Les organisations contestent la répartition prévue par l'article 40 du projet, qui consacre, selon elles, 70 % des revenus à l'opérateur privé et 30 % à l'État. La société civile demande au ministère de l'Environnement d'organiser des consultations nationales inclusives et de soumettre au Parlement un projet révisé et consensuel. Les organisations invitent par ailleurs le Parlement à examiner attentivement les dispositions relatives au partage des bénéfices, aux pouvoirs administratifs, à la fixation des prix ainsi qu'à la gouvernance du marché du carbone. Elles appellent aussi les partenaires techniques et financiers à soutenir un marché du carbone fondé sur la transparence, la redevabilité, la traçabilité, la participation effective des communautés et le respect des droits humains. Enfin, les organisations de la société civile congolaise annoncent leur volonté de rester mobilisées et vigilantes afin de défendre les intérêts des communautés locales et des peuples autochtones.

Ebola : le pic de l'épidémie est passé, selon les autorités. « En regardant les données épidémiologiques, surtout la courbe épidémique, on peut voir qu'on a dépassé le pic et que la courbe est dans sa phase descendante. On peut dire que l'épidémie est sous contrôle. » Une conclusion encore fragile. Au 10 septembre, 80 nouveaux cas et 49 décès ont été enregistrés en 24 heures. Le Nord-Kivu concentrait plus de la moitié de ces contaminations. Autre signal d'alerte : le Sud-Ubangi est devenu la septième province touchée. Le suivi des contacts autour de son premier cas était toujours en cours. Dans cette nouvelle phase, les autorités veulent associer poursuite de la riposte et recherche scientifique. « Nous avons ajouté deux éléments essentiels. C'est premièrement une vaccination compassionnelle et aussi la recherche avec le vaccin Ebola Zaïre qui nous donne une tendance à une protection croisée grâce à ce vaccin. Cette recherche est en cours et c'est une innovation. Et nous avons déjà commencé à vacciner », a déclaré Roger Samuel Kamba, ministre de la Santé. Plus de 70 000 doses ont été réceptionnées. Après le pic, l'enjeu est désormais d'éviter un rebond dans les foyers actifs et de stopper l'extension géographique du virus. De son côté, le porte-parole du gouvernement, a également indiqué que « tous les paramètres indiquent une diminution du nombre de cas ». Dix des 61 zones de santé n'ont pas enregistré de nouveaux cas, depuis au moins 21 jours. Les principaux foyers comme Nia-Nia, Nizy et Mongwalu enregistrent un ralentissement de la transmission. (RFI)

Lubumbashi : la coalition C64 maintient sa marche malgré l'interdiction de la mairie. Les responsables de la plateforme rejettent cette décision. Ils affirment qu'elle constitue une violation de la Constitution et rappellent que l'article 26 garantit la liberté de manifestation sur les voies publiques. À Kinshasa, la coalition confirme également la tenue d'une marche pacifique le 15 septembre devant le siège de l'Assemblée nationale. Cette action vise à interpeller les élus sur leurs responsabilités face au projet de révision de la Constitution. Le parti au pouvoir, l'UDPS, n'a « aucun droit de juger la Constitution » ni de la considérer comme « une marchandise périmée ». Cette démarche est qualifiée d'« abus de pouvoir » « trahison du peuple ».



Est de la RDC : 120 membres des FDLR et leurs personnes à charge rapatriés au Rwanda, par la Monusco, le 8 septembre. La Monusco indique que cette opération a été réalisée en étroite coordination avec les autorités de la RDC et du Rwanda. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des initiatives destinées à favoriser la démobilisation des combattants des FDLR et leur réintégration, dans le contexte des efforts de stabilisation dans la région des Grands Lacs. Les personnes rapatriées ont été transférées au centre de la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration (RDRC) à Mutobo, où elles doivent intégrer un programme de réintégration communautaire. Selon la Monusco, cette étape doit leur permettre de bénéficier d'un accompagnement avant leur retour dans leurs communautés d'origine. Cette opération intervient dans un contexte régional marqué par la persistance des tensions sécuritaires dans l'Est de la RDC et par les efforts diplomatiques visant à réduire la présence et l'activité des groupes armés dans la région des Grands Lacs. (Actualité.CD)

Dimanche 13 septembre.

Ebola : l'Ouganda impose une quarantaine de 21 jours aux élèves en provenance de la RDC, avant d'être autorisés à intégrer ou réintégrer leurs établissements scolaires en territoire ougandais. Au terme de la période de quarantaine, les élèves devront subir une évaluation médicale finale et obtenir une autorisation écrite délivrée par les services de santé compétents. Aucun établissement scolaire ne sera autorisé à les accueillir sans cette attestation. Les élèves qui traversent quotidiennement la frontière entre la RDC et l'Ouganda sont également visés par cette mesure. Ils ne pourront pas fréquenter les écoles ougandaises tant que la transmission du virus restera active, sauf décision contraire des autorités sanitaires, précise le document du ministère. Toutefois, les établissements scolaires sont invités à conserver les places des élèves concernés jusqu'à leur retour en classe. Les autorités ougandaises insistent également sur le respect de la confidentialité et de la non-discrimination afin d'éviter toute forme de stigmatisation liée à ces dispositions sanitaires.

Est de la RDC : des progrès « modestes », le processus de paix de Doha patine. Le Baromètre des accords de paix en Afrique, est une initiative indépendante dédiée au suivi, à l'évaluation et à la promotion de la mise en œuvre effective des accords de paix en Afrique. Pour la première fois, il s'est penché sur le processus de paix de Doha entre la RDC et le groupe armé AFC/M23, dont les discussions ont commencé en juillet 2025. Selon les conclusions de ce rapport, publié le 12 septembre, les progrès restent « modestes ». La principale avancée, c'est cette première libération de prisonniers du groupe AFC/M23 par les autorités de Kinshasa en août 2026. Petit bémol souligné tout de même par le rapport : sur les 477 détenus identifiés lors des discussions, seuls 15 ont été pris en charge par le CICR lors de cet échange et pour certains, les divergences autour de leur identité, leur statut « ont fragilisé la confiance dans ce mécanisme ». Concernant le mécanisme de vérification du cessez-le-feu, les progrès sont aussi limités avec un peu plus de 17% de taux de réalisation. La deuxième mission des équipes dans le Masisi, au Nord-Kivu, n'a, par exemple, pas pu avoir lieu. Quant à l'avancée des négociations prévues dans l'accord-cadre, le rapport rappelle que seuls deux des huit protocoles ont - pour l'instant - été signés. Les auteurs du document mettent en avant des raisons pour expliquer ces lenteurs : la méfiance persistante entre les parties, la poursuite des hostilités sur le terrain mais aussi une moindre attention diplomatique. (RFI)

Matadi : les retraités de l'ONATRA réclament plus de 100 mois d'arriérés de leur rente. Zéphirin Kipamu, retraité depuis 2016, témoigne : « Nous manifestons pour dire aux autorités que sans ce salaire d'attente, on nous conduit à la mort. Plus de trois cents de nos collègues sont déjà décédés, faute d'assistance. Mais, la direction de l'Onatra continue de faire la sourde oreille ». Cette situation affecte également les veuves d'anciens travailleurs de l'entreprise. « Mon mari est décédé en 2025 sans avoir perçu son décompte final. Il a travaillé à l'Onatra depuis 1984. Aujourd'hui, on nous dit que les retraités ne seront plus payés. Comment sommes-nous censés vivre ? ». Au-delà des arriérés réclamés, ces retraités dénoncent aussi l'absence de prise en charge par la Caisse nationale de sécurité sociale, malgré les cotisations versées durant leur carrière.

Félix Tshisekedi formalise la première étape vers le dialogue national. Félix Tshisekedi a signé le 13 septembre une ordonnance portant création du Comité d'organisation du dialogue national, un texte qui institue la structure qui va devoir en jeter les premiers jalons. Chargée de définir les paramètres fondamentaux de l'événement, elle a aussi pour mission d'en identifier les besoins financiers, techniques, logistiques et sécuritaires afin de pouvoir proposer au chef de l'État les options nécessaires à la création de sa commission préparatoire. Si Félix Tshisekedi ne dirigeait pas lui-même les réunions de ce comité, l'instance serait toutefois placée sous son autorité directe puisqu'il en nommera le coordonnateur, son adjoint et ses membres, qu'il pourra les relever de leurs fonctions, et qu'il désignera en outre les 11 experts de son secrétariat technique. La structure recevra par ailleurs ses orientations du directeur de cabinet du président à qui elle devra rendre compte de ses travaux à travers des rapports, tandis que les modalités de communication publique seront arrêtées par le chef de l'État en



personne. Si l'ordonnance ne précise ni la composition du comité, ni les critères pour y participer, ni son calendrier, ni même les thèmes du dialogue, elle n'a toutefois pas tardé à faire réagir l'opposition : son architecture rejoint une mise en garde qu'elle a déjà formulée, à savoir le fait que le pouvoir, lui-même partie prenante au processus, ne devrait pas pouvoir en fixer le cadre et en contrôler les préparatifs - autrement dit en être à la fois juge et partie. Dans le camp de l'ancien président Joseph Kabila, on considère ainsi que cette ordonnance est une preuve suffisante du fait que le chef de l'État ne veut réellement pas d'un dialogue pour la paix. Si bien que le secrétaire permanent adjoint du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), l'ancien parti présidentiel, considère la signature du texte comme un « non-événement ». Dans les rangs de la coalition C64, Ensemble pour la République (EPR), le parti de Moïse Katumbi, parle lui d'un « pétard mouillé » susceptible de renforcer la mobilisation prévue le 15 septembre contre tout changement de Constitution dans le pays. « À ce stade, Félix Tshiseki a déjà fait preuve de suffisamment de mauvaise foi pour qu'on ne l'entende plus. Alors que la défense de l'ordre constitutionnel reste pour nous l'essentiel, toutes les raisons pour lesquelles nous avons appelé à la mobilisation demeurent donc intactes. La mobilisation se poursuit ». Une position que partage également la coalition Lamuka de Martin Fayulu : « Le camp de M. Tshisekedi a joué la stratégie du "chien aboie, la caravane passe". L'arrivée de cette ordonnance, qui est faite pour démobiliser les Congolais, vient conforter notre position : pour l'instant, la priorité de la C64 reste la défense de la Constitution. Nous voulons toujours un vrai dialogue qui va mettre fin à la guerre, un dialogue véritablement inclusif, un dialogue qui va permettre à ce qu'il y ait des élections en 2028. Et nous ne voulons pas d'un cirque ». (RFI)

Lundi 14 septembre.

La Synergie des syndicats des enseignants de la RDC suspend sa grève mais dénonce la « démotivation » du personnel. La décision a été prise à l'issue d'une assemblée générale d'évaluation. Elle estime toutefois que plusieurs de leurs revendications restent sans réponse du gouvernement. « La Synergie des syndicats des enseignants de la RDC fait remarquer au Gouvernement qu'il porte la responsabilité de la baisse du niveau de notre enseignement en faisant travailler les enseignants complètement démotivés ». Parmi les principales revendications citées figurent notamment l'amélioration des salaires, la prise en charge des enseignants non payés et la sécurisation de leur carrière. Malgré la suspension de la grève, la Synergie demande à ses membres de se préparer à de nouvelles activités syndicales prévues le 5 octobre. Elle estime que les conditions salariales des enseignants doivent être améliorées et rappelle que le droit à un salaire digne est garanti par la Constitution.

Des centaines d'hectares de cultures et de forêts détruits par des groupes armés à Masisi, selon la société civile. La société civile locale attribue ces destructions aux groupes armés présents dans la région. Elle affirme que des habitants sont notamment contraints de participer à l'abattage de leurs propres cultures dans le cadre de travaux présentés comme des activités de « salongo » pour des raisons d'ordre militaire. « La destruction à grande échelle des bananeraies et l'abattage des arbres [...] constituent une atteinte grave à l'environnement et aux moyens de subsistance des populations ». La société civile estime que ces pratiques pourraient également accroître les risques liés au changement climatique et aux glissements de terrain. Cette structure redoute également des conséquences sur la sécurité alimentaire, à court et à long terme. Elle souligne que la ville de Goma est notamment approvisionnée en bananes plantains et en bois en provenance du territoire de Masisi. Depuis plusieurs semaines, les secteurs d'Osso-Banyungu et de Katoyi, dans le territoire de Masisi, sont le théâtre d'affrontements entre l'AFC-M23 et des groupes armés Wazalendo.

Dialogue national : des acteurs politiques et de la société civile contestent le dispositif mis en place par Félix Tshisekedi. FONUS, membre de la Coalition Article 64 (C64), estime que le processus ne peut être conduit par une seule partie. « Un dialogue destiné à sortir la RDC de sa crise profonde ne peut pas être organisé, composé et contrôlé par une seule partie, fût-elle l'institution du président de la République », déclare-t-il. Le président de l'ASADHO, Jean-Claude Katende, exprime également des réserves sur l'ordonnance présidentielle. Il estime que le dispositif annoncé par Félix Tshisekedi indique que « nous allons dans une mauvaise direction ». De son côté, le mouvement « Sauvons la RDC », formé autour de l'ancien président Joseph Kabila, rejette également l'ordonnance instituant le Comité d'organisation préliminaire du dialogue national. Le mouvement dénonce notamment le pouvoir discrétionnaire accordé, selon lui, au président Félix Tshisekedi dans l'organisation de ce processus.

Les conditions de détention se détériorent dans les prisons de l'Ituri. L'accès à l'alimentation et aux soins médicaux demeure particulièrement préoccupant dans plusieurs établissements pénitentiaires de l'Ituri. La semaine dernière, cette situation a provoqué un mouvement de colère à la prison centrale d'Aru après le décès d'un détenu des suites d'une maladie.



Selon des sources pénitentiaires, l'absence de subventions du Gouvernement central depuis plusieurs mois serait à l'origine de ces difficultés. La province de l'Ituri compte cinq prisons centrales, situées à Bunia, Aru, Mahagi, Mambasa et dans le territoire de Djugu. À la prison centrale de Bunia, plus de 2 300 détenus sont incarcérés, soit près de cinq fois la capacité d'accueil de l'établissement. Cette surpopulation carcérale est également observée dans plusieurs autres prisons de la province, compliquant davantage les conditions de détention. Faute de ressources suffisantes, de nombreux détenus dépendent du soutien de leurs familles pour se nourrir et accéder aux soins médicaux. Ceux qui ne bénéficient pas d'un appui familial vivent dans des conditions particulièrement difficiles. Pour survivre, ils comptent souvent sur l'assistance ponctuelle d'organisations caritatives, des églises ainsi que de certaines organisations nationales et internationales.

Judith Suminwa dépose à l'Assemblée nationale le projet de loi de finances pour l'exercice 2027 axé sur la sécurité et les investissements. Il est présenté en équilibre, en recettes et en dépenses à hauteur de 56.929 milliards FC, soit 24,8 milliards USD. Présenté par le gouvernement comme un « budget d'action et de souveraineté ». Le gouvernement entend notamment mobiliser davantage de moyens en faveur du rétablissement de la paix et de la sécurité, particulièrement dans l'Est de la RDC. Le gouvernement entend également agir sur le pouvoir d'achat à travers le renforcement des investissements dans l'agriculture et l'amélioration de la production locale. La rémunération des agents et fonctionnaires de l'État figure également parmi les préoccupations prises en compte dans le projet, en lien avec les engagements pris dans le cadre des accords syndicaux. Les infrastructures constituent un autre axe majeur du projet de budget. Judith Suminwa a notamment cité les routes, les aéroports et les universités parmi les secteurs devant bénéficier d'un effort accru d'investissement public. Au-delà des dépenses, le gouvernement mise sur une mobilisation accrue des recettes afin de donner davantage de moyens à l'action publique. La Première Ministre a évoqué le renforcement de la digitalisation des services d'assiette, ainsi que le suivi de la facture normalisée et de la TVA. L'objectif affiché est de rapprocher les ressources effectivement mobilisées des ambitions de développement du pays. Dans un autre registre, le projet de budget prend également en compte le contexte politique et institutionnel. La Première Ministre a indiqué que des crédits sont prévus pour accompagner les élections ainsi que l'identification de la population. Elle a également assuré que le dialogue national convoqué par le Président a été intégré dans les prévisions budgétaires. Le gouvernement entend ainsi inscrire le budget 2027 dans une logique de continuité de l'action publique, tout en tenant compte des principaux défis auxquels le pays fait face, notamment la sécurité, le pouvoir d'achat, la production agricole, les infrastructures, la cohésion nationale et la mobilisation des recettes. (Actualité.CD)

Mardi 15 septembre.

Marche de la C64 : des rassemblements à Kinshasa, plusieurs incidents en provinces. À **Kinshasa**, la présence policière est renforcée à plusieurs endroits stratégiques de la capitale. Les activités se déroulent normalement dans plusieurs quartiers. À l'Échangeur de Limete, plusieurs militants des partis de l'opposition se sont rassemblés, arborant leurs drapeaux et chantant. Le chef de la police de la ville-province de Kinshasa, s'est rendu sur place pour s'enquérir de la situation et veiller au maintien de l'ordre. À Bandalungwa, des partisans d'Ensemble pour la République marchent également. À 11h20, ils se trouvaient au niveau du pont Makele et se dirigeaient vers le rond-point Moulaert, point de rassemblement prévu de la C64. À **Matadi**, des centaines de militants de la C64 se sont rassemblés à 10h25 au rond-point Simon Kimbangu, point de départ prévu de la marche. Les militants discutaient avec les forces de l'ordre, qui les empêchaient de démarrer la manifestation. Ils prévoyaient de se rendre à l'Assemblée provinciale pour y déposer un mémorandum contre le projet de changement de la Constitution. À **Gemena**, la marche n'a pas eu lieu. Elle avait été interdite par les autorités provinciales à la suite de la déclaration de l'épidémie de maladie à virus Ebola vendredi dernier. À **Lubumbashi**, dans le Haut-Katanga, la situation était calme dans la matinée. Les écoles et les commerces étaient ouverts. Au Square Forrest, point de ralliement, quelques députés d'Ensemble pour la République et des militants se sont rassemblés avant d'être dispersés par la police. Des sources sécuritaires font état d'une vingtaine de militants arrêtés lors de la manifestation. À **Kananga**, au Kasai-Central, un dispositif sécuritaire avait été déployé dès le matin au rond-point Notre-Dame, point de départ prévu de la marche interdite par la maire pour des raisons sécuritaires. À 9h30, la marche a été dispersée par la police à coups de gaz lacrymogènes. Un cadre du parti Ensemble pour la République et plusieurs militants ont été arrêtés. À **Mbuji-Mayi**, dans le Kasai-Oriental, la marche de l'opposition n'a pas eu lieu. À **Kisangani**, dans la Tshopo, les éléments de la police déployés tôt le matin sur les principales artères de la ville ont empêché les tentatives de rassemblement. À **Bandundu**, dans la province du Kwilu, la marche de la C64 a eu lieu. Le bureau du parti ECIDé de Martin Fayulu a toutefois été barricadé par la police. Les activités se sont néanmoins déroulées normalement, selon des sources locales.



Le CREEUK alerte sur des faiblesses techniques du chantier de la Rocade à Kinshasa et recommande des ajustements. Le Centre de recherche et d'études évaluatives de l'Université de Kinshasa (CREEUK) relève plusieurs vulnérabilités techniques et d'aménagement sur le chantier de la Rocade à Kinshasa. Les travaux de cette route de 73 km reliant Mbudi à l'aéroport international de Ndjili sont réalisés à plus de 50 %. Le coût du projet est évalué à plus de 395 millions de dollars. Le rapport relève notamment des insuffisances concernant les canalisations d'eau et la couche d'asphalte utilisée sur certains tronçons. Le CREEUK recommande un réajustement des normes techniques en fonction des caractéristiques géologiques et hydrologiques des zones traversées. « À court terme, il faut redimensionner la capacité des caniveaux parce que la rocade traverse beaucoup de zones à géotechnique et hydrogéologie diverses. » Le CREEUK relève également que la Rocade reste insuffisamment connectée au réseau routier existant. Selon le rapport, cette situation limite sa capacité à désenclaver certains quartiers périphériques de Kinshasa. Le centre recommande la construction de voies de liaison entre la Rocade et les voiries existantes afin d'améliorer la desserte des quartiers périphériques et de mieux intégrer cet axe au réseau routier de Kinshasa.

A Kinshasa, une rentrée parlementaire entre budget 2027 et dialogue national pour la paix. Déposé par le gouvernement, ce budget avoisine les 25 milliards de dollars, soit une hausse de près de 12 %. Pour le Parlement, ces crédits doivent prioritairement financer la défense, la santé, l'éducation, les infrastructures et la reconstruction des zones sinistrées. Les élus devront également se pencher sur les récents drames sanitaires liés à l'épidémie d'Ebola. Le président du Sénat a exigé une gestion rigoureuse, capable de stabiliser le franc congolais et de freiner l'augmentation du coût de la vie pour les ménages. « Chaque franc collecté doit être dépensé de manière responsable », a-t-il insisté. Sur le plan politique, les deux chambres ont apporté leur soutien au dialogue politique voulu par le chef de l'État, Félix Tshisekedi, bien que son format soit contesté par l'opposition. Le président de l'Assemblée nationale a toutefois posé des limites. « L'on ne peut donc pas demander à ceux qui ont choisi la paix de s'asseoir à la même table avec ceux qui continuent de brandir la menace comme argument. Le dialogue n'est pas une reddition. La recherche de la paix n'est pas une capitulation. Et la main tendue de la République ne saurait être interprétée comme une main désarmée face à ceux qui la menacent. » « Un dialogue patriotique suppose que chacun accepte de faire prévaloir la seule force qui vaille : celle de la raison et le bon sens », a-t-il poursuivi.

La loi sur le référendum également au programme. L'Assemblée nationale devra également procéder à une nouvelle délibération de la loi sur le référendum. Le texte avait été renvoyé au Parlement par le président Félix Tshisekedi après des reformulations proposées par la Cour constitutionnelle. Cette loi cristallise les tensions avec l'opposition, qui soupçonne le pouvoir de chercher, à travers ce texte, à ouvrir la voie à un troisième mandat de Félix Tshisekedi. Une partie de l'opposition a manifesté mardi dans les rues de Kinshasa. Des heurts entre militants ont éclaté et le rassemblement a finalement été dispersé. Les parlementaires examineront également des textes liés aux réformes électorales et à l'identification des électeurs. D'autres doivent permettre d'améliorer l'architecture économique et le système financier. Le travail « sera donc intense et dense », a prévenu le président de l'Assemblée nationale.

